

Témoignage

2026, année crash test ?

Je vais prochainement m'installer en tant que médecin généraliste indépendant. Les sources gratuites que j'ai consultées en ligne ne permettent pas de répondre clairement à toutes les questions que je me pose quant à l'introduction du TARDOC. Je mise sur la formation de l'association Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe) pour m'informer sur ses subtilités.

Comme je n'ai rien facturé en tant que « médecin responsable » durant les dernières années en matière de droits acquis, je ne peux a priori pas soumettre de demande de reconnaissance. Contrairement au passage au système TARMED, les droits acquis du TARDOC ne seraient valides que transitoirement. Ce ne serait pas un si gros désavantage. Un élément peu clair réside dans l'obligation d'indiquer les codes des diagnostics sur les factures. Cela pourrait se révéler très chronophage et entraîner un contrôle très (trop ?) précis. TARDOC semble apporter des changements parfois peu pragmatiques (comme le statut défini par système « complet » plutôt qu'en durée), mais parfois bienvenus (possibilité de facturer une évaluation vaccinale hors franchise). Les personnes ayant postulé pour tester le nouveau système tarifaire n'ont pas, à ma connaissance, été contactées.

Le premier test sur le terrain pourrait donc avoir lieu au moment de l'instauration de TARDOC. Il me paraît trop tôt pour juger du nouveau système. L'essentiel pour moi est que les bons outils soient transmis aux médecins d'ici le 1er janvier 2026, afin que la transition s'opère de la manière la plus fluide possible. Les premiers mois permettront d'évaluer le fonctionnement de ce système sur le terrain.

Dr Yann L'Huillier
Spécialiste en médecine interne générale